

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 83

Artikel: Pakbo, juge de district à Berne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029253>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le langage du tract (Suite)

raux empruntent aux chrétiens les signes magiques de la respectabilité : mariage et progéniture. En toute fausse innocence ils confondent le papa et le papable. Les socialistes lancent un mot : planification démocratique. Ils en laissent choir un autre : santé. Nous porterions-nous beaucoup mieux qu'en 1963 ? Davantage qu'alors le P.O.P. insiste sur l'agressivité de la superpuissance américaine.

Ce fut un pénible devoir que le dépouillement de cette littérature. Nous en avions jadis évoqué la platitude, au risque de déplaire à nos amis de la gauche. Nous n'avons pas été entendu. Quitte à passer pour un esthète incurable, nous disons notre insatisfaction. La lecture de ces pensums, seuls peuvent se l'infliger jusqu'au bout le militant ou le masochiste. Et nous ne savons pas très bien dans laquelle de ces catégories nous nous rangeons. Camarades, ces imprimés vous coûtent cher. Et qui les lit ? Personne. Si l'on veut qu'un tract soit lu, il faut le faire attrayant. Les politiques doivent recourir aux bons offices de spécialistes : dessinateurs, photographes, typos et écrivains. Irrecevables, ces propositions-là ? Sans doute, aussi longtemps que les politiques feindront d'être polyvalents.

Cherpillod

Pakbo, juge de district à Berne

La maison Payot institue dans ses propres livres de curieux dialogues. Nous connaissons déjà l'histoire illustrée de Peter Dürrenmatt, traduite par Aldo Dami. Le traducteur ne se contentait pas de mettre en français ce qui était en allemand, il donnait dans le corps du texte ou en notes, en bas de pages, et en petit œil, son propre commentaire, quitte à contredire l'auteur même. Aujourd'hui avec « Pakbo, guerre secrète en pays neutre », c'est un autre genre de conversation : l'éditeur dialogue avec l'auteur, comme dans un roman de Stendhal (« Ici l'auteur eût voulu placer une page de points. Cela aura mauvaise grâce, dit l'éditeur »). Marc Payot a, pendant la guerre, servi au chiffre du Service de renseignements suisse et eut l'occasion de collaborer avec la Police fédérale dans l'affaire Roessler et Rado. C'est ainsi que l'éditeur peut compléter les renseignements de O. Pünter qui dirigea en Suisse avant et pendant la guerre un service de renseignements travaillant au profit des alliés et des soviétiques.

Les documents, versés au dossier de l'affaire Roessler, (cet antinazi réfugié en Suisse, à Lucerne, dès 1934, sous le couvert d'une maison d'édition, et qui disposait de renseignements puisés à la source même du haut commandement allemand) sont du plus haut intérêt. Les messages qui furent codés par Pünter ou décodés par Payot et qui sont publiés dans cet ouvrage confirment l'extraordinaire précision des informations, et leur fraîcheur. Pünter croit pouvoir l'affirmer, elles n'étaient pas transmises par radio, mais vraisemblablement par courriers spéciaux. Ce message, par exemple, daté du 17 mars 1943, comme preuve de la valeur militaire des renseignements :

« De Werther, le 12 mars. L'objectif des attaques enveloppantes des Allemands au nord de Kharkov est la reconquête de Bielgorod. Pour tenir Kharkov, les Allemands doivent reprendre les positions qu'ils avaient à l'est de la ville avant l'offensive d'été... »

Il se confirme au fur et à mesure que les documents s'accablent que l'espionnage a joué un rôle décisif dans la guerre germano-soviétique; mais on ne sait pas encore comment, avec le recul, l'opinion allemande interprétera ces trahisons du nazisme. Y

verra-t-elle une trahison nationale, un coup de poignard dans le dos de la Wehrmacht, ou des coups de bistouri pour faire plus vite crever l'abcès hitlérien ? Cette page, quelle place trouvera-t-elle dans l'histoire officielle ? Ce sera là une pierre de touche de la manière dont l'Allemagne juge son passé.

Du point de vue suisse, le livre de Pünter apporte quelques documents de valeur. Par exemple, en inédit, nous est donné un des rapports du major Hausmann, qui dirigeait un réseau de renseignements personnel travaillant pour le service de sécurité suisse. C'est un texte d'une qualité exceptionnelle : un mélange étonnant de passion patriotique et de lucidité, de prophétisme et d'analyse froide. Une date confère à ce texte toute sa signification : 23 juin 1940.

Le tableau que Pünter donne de la Suisse à cette époque est parfois sommaire, idéalisé souvent. Mais il est intéressant de reconnaître au passage la silhouette des amis socialistes de Pünter : Giovanoli, Stocker, Ernst Reinhard, Nobs même. Pour la plupart, ils n'exerçaient pas encore de magistrature judiciaire ou politique. Mais on les voit, dans ce témoignage, sans qu'ils accomplissent aucun exploit ou sans qu'ils sortent de l'illégalité, comme un noyau inébranlable de résistance au fascisme et au nazisme. Ils n'étaient pas les seuls, ils n'avaient rien d'unique; mais ils étaient solides et leur rôle a été considérable lors de la deuxième guerre mondiale. Nous évoquons ici, dans notre dernier numéro, une séance du parti socialiste de Lyss; c'était un socialisme très intégré, paroisse et élections tacites. Mais Pünter, socialiste bernois, aujourd'hui juge de district, est issu du même terroir. Connaissance de la Suisse : il y a plusieurs faces du Père tranquille.

Eglise et Etat

(suite du N° 82)

Dans « La Vie protestante » du 1^{er} décembre, M. Henri Piguet consacre un éditorial au problème qu'il est paradoxal, paraît-il de considérer comme encore actuel, celui de la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le canton de Vaud.

Deux remarques, en duplique.

Un statut équitable pour l'Eglise catholique exigera un vote du peuple et une modification de la Constitution. M. Piguet s'en dit heureux. Il ne regrette pas qu'on ne puisse éviter cette consultation populaire, contrairement à ce que nous lui avions fait dire.

Mais son article précisait bien qu'on doit, les juristes de la couronne ayant été dûment consultés, en passer par là. Souhaitable, parce qu'inévitable. Quant au fond, M. Piguet se réfère au statut ratifié par le peuple en 1965. Devant cet accord populaire (deux tiers d'abstentionnistes) le principe du financement de l'Eglise par l'Etat a été sanctionné, dit-il.

C'est une interprétation discutable. En 1965, deux Eglises vaudoises désiraient fusionner. Cette fusion était désirée par ceux qu'elle concernait; ceux qu'elle laissait indifférents n'avaient pas de raison de s'y opposer. Mais si à cette occasion ils posaient toutefois le problème des rapports Eglise-Etat, on leur disait : ce n'est pas là la question. Après coup, pourtant, on prétend que « cette question à-côté » a reçu une large approbation populaire.

Lorsqu'il s'agira de voter pour le statut de l'Eglise catholique, il en ira de même. Tout citoyen qui a le sens de l'équité doit admettre que les catholiques vaudois sont victimes d'une injustice en devant financer une Eglise qui n'est pas la leur. On dira « oui » pour la fin de cette injustice; après coup ce « oui » sera interprété comme un « oui » à l'Eglise d'Etat.

C'est aussi démocratique qu'une votation sur le contrôle des loyers qui laisse le choix entre abolition immédiate et abolition dans quatre ans.

C'est aussi démocratique que le non-respect de la Constitution fédérale qui stipule « : Nul n'est tenu de payer des impôts dont le produit est spécialement affecté aux frais proprement dits du culte d'une communauté religieuse à laquelle il n'appartient pas ».

Journal de Genève et Gazette de Lausanne

Les polémiques qui accompagnèrent, en Suisse allemande, la sortie de « Neue Presse » et les transferts d'actions de la « Weltwoche » avaient poussé les « Basler Nachrichten » et la « Neue Zürcher Zeitung » à donner spontanément des renseignements sur la répartition de leur capital social.

Dans la « Wirtschaftsrevue », M. Max-R. Schnetzer entreprend une enquête sur la presse romande. Son premier article, novembre 1967, est consacré à « Journal de Genève » et à la « Gazette de Lausanne ». Il contient d'utiles informations, d'un intérêt comparable à celles qui furent publiées de leur plein gré par les rédacteurs des journaux bernois et zurichois.

Journal de Genève

L'éditeur, est la « S.A. du Journal de Genève ». Deux particularités distinguent cette société, si on la confronte avec celle qui édite la « Gazette ». Le recrutement du conseil d'administration, d'abord. Y dominent les représentants de l'économie et de la banque privée genevoises. Ce conseil d'administration est présidé par M. Raymond Deonna, directeur de la Société pour le développement de l'économie suisse, qui diffuse et défend le point de vue patronal, le plus souvent dans un esprit étroit, avec parfois une touche de néo-libéralisme, mais, coup de chapeau, sur la base d'une documentation toujours très à jour. A côté de M. Deonna siègent des banquiers comme M. Léonard Hentsch (de la banque du même nom), M. Albert Turretini (banque Darier et Cie) etc...

Deuxième caractéristique, la « S.A. du Journal de Genève » comprend à côté de l'imprimerie où sort le journal une imprimerie de travaux accessoires; son apport appréciable figure au même titre que le journal dans le compte d'exploitation. Le dernier exercice a bouclé par un excédent de 124 500 francs. On considère que pour l'année en cours le journal sera déficitaire de quelques milliers de francs. Explication : stagnation des recettes publicitaires.

Capital social : 5000 actions nominatives de 100 fr. chacune. (Pas de dividende, distribué depuis plusieurs années) et 750 actions au porteur de 1000 fr. chacune qui ont droit à un dividende prioritaire de 5 % avant que les actions nominatives puissent participer à une distribution de bénéfices. Cette augmentation du capital de 750 000 fr. qui rendit possible le changement de rotative (que de rotatives neuves en Suisse) fut doublée d'un emprunt de 1,25 million. A moyen terme, l'avenir semble assuré. Tirage contrôlé : 13 600 exemplaires.

La Gazette de Lausanne

Les académiques notables vaudois dominent dans cette S.A., là où régnait, au bout du lac, la banque. A côté de l'administrateur délégué Louis Guisan siègent le professeur de théologie Henri Meylan, le professeur de droit Henri Zwahlen, le professeur Jacques Freymond, directeur de l'Institut des hautes études internationales et M. Gilbert Rohrer, le directeur de l'Imprimerie Centrale; l'avocat Robert Piaget préside le tout.

La « S.A. Gazette de Lausanne » contrôle, grâce à une participation majoritaire, l'Imprimerie Centrale, créée en 1932 pour l'impression du journal. Les bénéfices de l'imprimerie ne vont pas grossir les recettes du journal. Les comptes sont séparés. Mais l'imprimerie travaille en faveur du journal à des tarifs de faveur, c'est pourquoi les estimations du déficit sont un exercice assez théorique. M. Schnetzer risque le chiffre de 200 000 francs pour 1967, mais avec un point d'interrogation. Capital social : 800 000 francs, réparti en 800 actions de 1000 francs. Les quarante premières actions donnent droit à une voix à l'assemblée des actionnaires; une voix pour toute paire d'actions supplémentaires; personne ne peut disposer de plus de 80 voix.

Tirage entre 17 000 et 18 000 exemplaires. Mariage Journal et Gazette non envisagé pour l'instant. La dot vaudoise est maigre. Les banquiers savent compter.